

Procès Verbal de la Séance du Conseil Municipal Du 22 Avril 2014

Étaient présents : Mmes BOQUET, BOUTIGNY, FLOURY, LEBAS, LEROY,
MAILLARD
MM. BELLONCLE, BOUDIER, DUHAMEL, HAUZAY, JAUDRIAT,
LAVENU, LECORDIER, LENOBLE.

Secrétaire de séance : Mme BOQUET Karine

Absent excusé : M. Sylvain LETHUILLIER

Pouvoirs : M. BOUDIER disposait du pouvoir de M. LETHUILLIER

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la séance 08 Avril 2014**

ECOLE

Réforme des rythmes scolaires

COMPTABILITE

Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2013
Affectation du résultat 2013
Vote des trois taxes 2014
Vote du Budget Primitif 2014
Attributions des subventions 2014

DEVIS

Pose de stores à l'école et à la Mairie

TRAVAUX DIVERS

Effacement des réseaux Rue de la Motte

QUESTIONS DIVERSES

Abattage d'arbres
Repas de la municipalité

Courriers divers

Approbation du procès verbal de la séance du 08/04/2014 :

Mme BOUTIGNY présente le procès-verbal de la séance précédente et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil Municipal approuve et signe le compte-rendu.

Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2013

Le Compte Administratif 2013, en conformité avec le Compte de Gestion 2013, a été présenté par M. Denis LECORDIER, doyen des membres présents du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal a approuvé ces comptes à l'unanimité. Ils font apparaître les résultats de clôture suivants :

 Section de fonctionnement :	excédent de	218 962,90€
 Section d'investissement :	excédent de	87 990,50€

Affectation du résultat 2013

**Délibération
N° 2014 - 020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 qui s'élève à 218 962,90€ de la façon suivante :

- **Virement au compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement pour un montant de 100 000€.**
- **Reprise du solde en report de fonctionnement au Budget Primitif 2014 pour un montant de 118 962,90€.**

Vote des trois taxes 2014

**Délibération
N° 2014 - 021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération,

Vote l'application des taux suivants :

- **Taxe d'habitation : 7,46%**
- **Taxe Foncière sur le Bâti : 16,89%**
- **Taxe Foncière sur le Non Bâti : 40,26%**

Vote du Budget Primitif 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

Vote le budget primitif 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour

 La section d'investissement à	354 560€
 La section de fonctionnement à	541 300€.

Mme BOUTIGNY prend la parole à propos des subventions versées aux associations. Elle explique que la Commune est dans une situation économique et financière difficile du fait de la baisse des dotations de l'Etat et de la hausse de certaines charges, notamment liées à la mise en place de la réforme scolaire à la rentrée 2014/2015. Dans ce contexte des restrictions budgétaires sont nécessaires. Ainsi en 2014 les règles suivantes seront appliquées pour le versement des subventions :

- Elles ne seront pas versées aux associations communales qui disposent de ressources suffisantes et qui ne sont pas en difficulté financière.
- Elles ne seront pas versées aux associations extérieures qui n'auront pas sollicité la Commune par un courrier accompagné du compte de résultat de l'année écoulée.

Les associations communales seront reçues individuellement par Mme le Maire afin de leur expliquer cette décision.

M. DUHAMEL intervient pour signifier son désaccord par rapport à la subvention de la SPA ; il souhaite que les règles appliquées soit valables pour toutes les associations sans distinction ou intérêt.

La subvention destinée à la SPA est donc supprimée à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

Décide d'attribuer les subventions suivantes pour un total de 1 300€ :

- Maison pour tous (Bibliothèque)	100€
- La Hêtraie	100€
- Secours catholique	100€
- Comité de Coordination Gérontologique	200€
- Coopérative Scolaire	500€
- La Fraternelle	100€
- GACCSR	100€
- Piân'piân	100€

Pose de stores à l'école et à la Mairie

**Délibération
N° 2014 - 023**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises sollicitées pour la pose de stores dans la classe Henri Berna ainsi qu'à la Mairie (Salle du Conseil + secrétariat + Bureau du Maire)

- Sté DUPAS et Cie du Havre
- Sté THOMAS SOREL du Havre
- Volets et Portes d'aujourd'hui du Havre
- Sté GLASTINT qui propose des films protecteurs, occultants et anti-chaueur, garantie 10 ans à la place des stores.

Le Conseil s'oriente vers les films protecteurs mais M. DUHAMEL intervient et propose de se tourner vers la solution «rideau ».

Mme BOUTIGNY l'informe que les rideaux doivent répondre à des normes de sécurité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

- **Décide** de retenir le devis de la Société GLASTINT d'un montant de 489.56€ (H.T.) pour les deux fenêtres de l'école.
- **Décide** de retenir le devis de la société DUPAS d'un montant de 667€ (H.T.) pour la fourniture et la pose de stores dans la salle du Conseil et le bureau du Maire.
- Pour les vitrages du secrétariat, la pose de stores sera retenue pour un montant de 461€ (H.T.) si l'avis du technicien de la société GLASTINT s'avère négatif pour la pose de films protecteurs.

Remplacement des luminaires de la salle polyvalente

**Délibération
N° 2014 - 024**

M. LAVENU présente un comparatif des devis de la société CAUX ELECTRICITE de Goderville et de la société VOLTA de Saint-Laurent de Brèvedent pour la fourniture et la pose de luminaires LED à la salle polyvalente en remplacement des 9 luminaires existants (2x36w).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

- **Décide** de retenir le devis de la Société CAUX ELECTRICITE d'un montant de 2 422.80€ (H.T.) pour la fourniture et la pose de 12 luminaires encastrés LED de 25.5w de marque THORN de type Chalice.

Réforme des rythmes scolaires

Madame LEBAS donne les résultats d'une enquête qui a été réalisée auprès des familles (38 réponses sur environ 50 familles consultées) :

- ↳ 18 enfants de la maternelle et 42 enfants du primaire seraient concernés par les T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) ; Les enfants de la maternelle seront gardés indépendamment des élèves de l'école primaire par Mme LEVASSEUR et Mme LEMARCIS, toutes deux ATSEM confirmées. L'encadrement des enfants de – 6 ans est d'un animateur pour 14 enfants.
- ↳ Pour les classes primaires, il faut prévoir un animateur pour 18 enfants (+ 6 ans), cela va entraîner une hausse des frais de fonctionnement.

Une réunion (un groupe de travail) avec Caux Estuaire est prévue le lundi 28 avril à 18h00 pour avancer sur le sujet.

La Communauté de Communes Caux Estuaire a budgété une enveloppe financière de 140 000€ pour les Communes. L'Etat accorde un fonds d'amorçage de 50€ par enfant et par an.

Abattage d'arbres

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs administrés ont alerté la Mairie à propos d'abattages d'arbres intensifs dans un espace boisé classé.

L'association des Maires a été interrogée pour savoir si le propriétaire de cet espace boisé classé avait le droit d'abattre ces arbres.

Selon les réponses apportées, un procès verbal pourra être dressé ou/et un expert forestier sera mandaté pour constater la nature de l'abattage.

Mme BOUTIGNY propose de rencontrer le propriétaire en compagnie de Mme MAILLARD pour lui demander de justifier son abattage.

Travaux divers

Monsieur BOUDIER informe le Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux Rue de la Motte ont démarré.

Il interroge le Conseil à propos des candélabres car le modèle de ceux qui sont positionnés autour de la Mairie n'existe plus. Le Conseil décide de choisir le même modèle que ceux de la Rue Hocquart de Turtot, peints en rouge bordeaux (RAL 3005).

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide de renouveler l'arrêt de l'éclairage public entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre 2014. L'entreprise ETDE sera avertie de cette décision pour sa mise en œuvre.

M. LECORDIER informe le Conseil Municipal que suite au sinistre survenu à l'église en octobre, l'assèchement des murs de l'église sera effectué par l'entreprise Etat 9 à partir du 24 avril et devrait durer une semaine.

Un appel d'offres va être lancé pour les travaux de gravillonnages 2014. Une annonce sera mise en ligne sur le site de l'ADM76 ; La commission des travaux se réunira pour fixer les détails du marché.

Madame BOUTIGNY, informe le Conseil Municipal que le cumulus de l'école maternelle a été remplacé suite à une défaillance. L'entreprise LEMERAY de Gommerville est intervenue en urgence pour effectuer ce remplacement.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame BOUTIGNY informe le Conseil que la nomination des membres titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs est en cours. Elle attend les réponses de plusieurs personnes sollicitées.
- Le repas de la municipalité aura lieu le dimanche 27 avril.
- Mme Karine BOQUET est désignée représentante des élus pour siéger au Conseil d'Administration de l'ADAS 76, service d'action sociale du Personnel Communal.

La séance est levée à 21 heures 20.

ETAT DES PRESENCES
De la séance du 22 Avril 2014

Nom prénom	Présence	Signature (seules les personnes présentes doivent signer le Procès Verbal)
BELLONCLE Romain	x	
BOQUET Karine	x	
BOUDIER Patrick	x	
BOUTIGNY Nadine	x	
DUHAMEL Sylvain	x	
FLOURY Rachel	x	
HAUZAY Alain	x	
JAUDRIAT Jean-Marie	x	
LAVENU Sylvain	x	
LEBAS Patricia	x	
LECORDIER Denis	x	
LENOBLE Arnaud	x	
LEROY Florence	x	
LETHUILLIER Sylvain		
MAILLARD Stéphanie	x	